

Date de dépôt: 9 décembre 2005

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de M^{me} et MM. Nelly Guichard,
Jean-Claude Vaudroz et Luc Barthassat : Formation
professionnelle : une filière à préserver !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 juin 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la proposition de motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les besoins en personnel qualifié unanimement exprimés et reconnus ;*
- la nécessité de valoriser l'image des apprentissages pour qu'elle soit à la hauteur des multiples et prometteuses perspectives professionnelles offertes aux jeunes terminant leur scolarité obligatoire ;*
- le sentiment ressenti dans les entreprises de manquer de temps pour former des jeunes ;*
- la volonté exprimée par les entreprises formatrices de bénéficier d'une reconnaissance par rapport aux entreprises non formatrices ;*
- la coopération interentreprises comme étant une mesure judicieuse dans les cas où une entreprise formatrice ne couvre pas tout l'éventail des activités prévues dans un programme de formation ;*
- la nécessité d'intensifier la collaboration économie-Etat en matière de formation professionnelle,*

invite le Conseil d'Etat

- à maintenir ses efforts de promotion de la formation professionnelle auprès des entreprises ;*
- à continuer les efforts entrepris afin de rendre la formation professionnelle plus attrayante, notamment par le maintien de l'accessibilité, l'amélioration de la qualité et des débouchés ;*
- à tout mettre en œuvre pour assurer l'égalité de chances entre femmes et hommes quant aux choix professionnels ;*
- à intensifier la collaboration entre les départements et les services concernés par la formation ;*
- à adapter constamment la formation professionnelle à l'évolution rapide des technologies ;*
- à soutenir efficacement les apprentis les plus faibles ;*
- à s'assurer que les enseignants et les maîtres d'apprentissage soient au bénéfice d'une formation pédagogique et qu'ils reçoivent une formation continue qui leur permette de rester en prise avec l'évolution pratique et technologique des professions ;*
- à soutenir les efforts qui visent à l'amélioration de la surveillance de l'apprentissage ;*
- à entreprendre une analyse de l'adéquation entre l'apprentissage suivi et l'apprentissage choisi initialement.*

Soucieux des répercussions pour l'avenir des jeunes de l'inadéquation entre la formation et l'évolution rapide des technologies, les motionnaires ont souhaité agir plus spécifiquement au niveau genevois, sans attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). En effet, les jeunes du canton optent majoritairement pour des études générales et gymnasiales plutôt que pour les filières de formation professionnelle initiale. C'est la raison pour laquelle les motionnaires ont déposé leur proposition de motion le 7 septembre 1999 déjà, avec pour objectif principal d'offrir une perspective professionnelle concrète aux jeunes terminant leur scolarité obligatoire. Leur proposition a ensuite été étudiée par la Commission de l'enseignement et de l'éducation lors de ses séances des 11 avril, 2 et 9 mai 2001, avant d'être débattue en plénière au Grand Conseil le 23 juin 2005.

Entre-temps, la LFPr est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Elle introduit des innovations importantes : élargissement du champ d'application à l'ensemble des secteurs professionnels, introduction de la formation professionnelle initiale de deux ans, développement de nouvelles formes de partenariat école-entreprise, pour ne citer que ces exemples. Elle impliquera, pour le canton de Genève, la révision complète de la loi cantonale sur la formation professionnelle, révision que prépare actuellement le Département de l'instruction publique (DIP), en étroite collaboration avec les partenaires sociaux.

Avec la nouvelle loi fédérale, la formation professionnelle est aussi devenue plus exigeante, tant pour les personnes en formation que pour les entreprises. Face à cette situation, l'Union des associations patronales genevoises (UAPG), la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et le DIP ont travaillé durant plus d'une année sur une politique commune pour redynamiser la formation professionnelle dans le canton. Le 15 février 2005, ils ont signé « Sept objectifs prioritaires des partenaires de la formation professionnelle : engagement pour une politique de formation professionnelle adaptée aux nouvelles évolutions. ». Ces sept objectifs prioritaires se déclinent en 21 actions et 85 mesures concrètes. Ils sont une nouvelle illustration de la politique de partenariat tripartite concrétisée dans le Conseil central interprofessionnel (CCI). Ils s'insèrent également dans la quatrième priorité pour l'instruction publique intitulée « Un engagement avec les partenaires sociaux pour la formation professionnelle », présentée par le conseiller d'Etat Charles Beer en janvier 2005.

Le Conseil d'Etat considère la formation professionnelle comme une priorité. Cette voie de formation est une filière à part entière. Elle ouvre l'accès à une formation de niveau tertiaire dans une haute école, au même titre qu'une formation gymnasiale donnant accès à l'université ou à une école polytechnique fédérale. Elle doit donc être valorisée de la même manière auprès des jeunes et des entreprises qui les forment. Cette filière comprend la formation initiale de deux ans avec attestation fédérale, les filières initiales de 3 et 4 ans avec CFC, la maturité professionnelle, les écoles supérieures et les HES.

1^{re} invite

Maintenir ses efforts de promotion de la formation professionnelle auprès des entreprises

La formation duale en entreprise est une modalité de formation qu'il faut absolument maintenir et renforcer. Le Conseil d'Etat a le souci permanent

d'encourager les entreprises à offrir des places de stages et de formation pour les jeunes. Le DIP est en relation quotidienne avec les entreprises et les associations professionnelles pour les accompagner dans leur tâche de formation et les inciter à s'engager en proposant des contrats d'apprentissage. Ce qui permet de maintenir un nombre constant de contrats d'apprentissage d'année en année.

On constate depuis des années une baisse progressive de l'offre de formation dans le canton. D'où la réaction du DIP qui a décidé, en septembre 2005, de lancer une campagne de promotion de la formation professionnelle et de prospection de places d'apprentissage. Les actions préconisées sont l'élaboration de matériel de promotion à l'intention de l'ensemble des entreprises et des médias, ainsi que la collaboration de tous les partenaires concernés susceptibles de contribuer à une augmentation de l'offre de places de formation. Dans ce contexte, des actions de promotion des filières professionnelles seront entreprises pour les élèves du cycle d'orientation mais également pour ceux du 10^{ème} et du 11^{ème} degré, puisque l'on sait que l'entrée en apprentissage se fait de plus en plus tardivement.

En partenariat avec l'UAPG et la CGAS, le canton de Genève poursuit ses efforts de promotion de la formation professionnelle en organisant, pour la deuxième fois, la Cité des métiers et des formations qui aura lieu du 13 au 19 novembre 2006. Comme la première Cité des métiers de 2001, cette manifestation est soutenue par le Conseil d'Etat et subventionnée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Elle vise l'objectif prioritaire 2 du CCI qui entend « promouvoir la formation professionnelle ».

Chaque année, un label Entreprise Formatrice est décerné aux entreprises qui acceptent de former un ou plusieurs apprenti-e-s. Ce label de l'OFFT est décerné par l'intermédiaire du canton.

La promotion de la formation professionnelle s'effectue également par les actions de prospection auprès des entreprises que mène tout au long de l'année la structure interdépartementale DEEE-DIP Interface Entreprises, dont la mission est justement de renforcer le pont entre l'offre et la demande de stages et de formations en entreprise. Chaque année, Interface Entreprises prospecte un millier d'entreprises et obtient entre 600 et 1000 places de stages et de formation.

2^e invite

Continuer les efforts entrepris afin de rendre la formation professionnelle plus attrayante, notamment par le maintien de l'accessibilité, l'amélioration de la qualité et des débouchés

Le Conseil d'Etat considère qu'une des manières de rendre la formation professionnelle plus attrayante est de proposer une filière de formation exigeante en définissant des conditions cadres pour y accéder. C'est aussi de donner une meilleure visibilité à la formation professionnelle en identifiant les filières de formation par pôles professionnels et en permettant une orientation des élèves plus efficace par une meilleure lisibilité du système et une identification des exigences scolaires et professionnelles.

En conséquence, le CCI, dans lequel siège l'Etat, a mandaté un groupe de travail, en octobre 2001, pour définir les conditions cadres à l'entrée en apprentissage et permettre sur la base des épreuves communes de mathématiques et de français une certification des compétences et des connaissances des élèves. Un bilan de la deuxième phase de l'expérience pilote est prévu pour l'automne 2005.

Le DIP, quant à lui, a décidé de formaliser un nouveau dispositif de la formation professionnelle avec la création de pôles regroupant des familles de métiers s'inscrivant dans la perspective des formations HES. A la rentrée scolaire 2007, le système de la formation professionnelle dans le canton sera organisé autour de six pôles regroupant chacun l'ensemble des niveaux de formation. Ces pôles sont encore en construction mais pourraient regrouper les éléments suivants : artisanal, artistique, commercial, nature-environnement, technique et santé-social. Les partenaires sociaux, par l'intermédiaire du CCI, sont associés aux travaux.

Pour accueillir et favoriser l'intégration scolaire et professionnelle de jeunes migrants ou en transition, le DIP a créé un important dispositif avec les classes d'insertion professionnelle atelier, les ateliers de pré-apprentissage, les classes d'encouragement à la formation professionnelle, les classes d'accueil et les classes d'insertion scolaire. Ce dispositif a encore été renforcé pour la rentrée scolaire 2005 par la réunion de toutes les mesures d'insertion au sein du Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI). Il répond à la volonté du Conseil d'Etat de permettre à tous les jeunes d'accéder à une formation professionnelle certifiante.

La validation des acquis est aussi un élément de la politique active que mène depuis des années le canton de Genève pour faciliter l'obtention d'une certification. Aujourd'hui, tout adulte souhaitant obtenir son CFC peut

bénéficier d'un bilan de compétences, d'un suivi individualisé et d'une formation modulaire.

La Confédération encourage le développement de la qualité de la filière professionnelle et en confie la charge aux prestataires de la formation professionnelle (organisations du monde du travail, entreprises formatrices, cantons). Pour le Conseil d'Etat, une formation de qualité est une formation qui assure l'insertion professionnelle future des jeunes, mais aussi leur adaptation au monde du travail et l'égalité des chances, quels que soient leur sexe ou leur éventuel handicap.

Quant aux débouchés après une formation professionnelle, les enquêtes du SRED sur l'orientation des diplômés de l'enseignement postobligatoire public genevois 18 mois après la fin de leur scolarité montrent clairement que les détenteurs d'un CFC sont bien insérés dans le marché du travail. Selon l'enquête de 2004, 88% des titulaires d'un CFC en système dual et 70% des titulaires d'un CFC en école ont un emploi. Par ailleurs, 9% des titulaires d'un CFC en dual et 26% des titulaires d'un CFC en école poursuivent leur formation 18 mois après l'obtention de leur CFC.

3^e invite

Tout mettre en œuvre pour assurer l'égalité de chances entre femmes et hommes quant aux choix professionnels

Le canton mène une politique résolument volontariste en faveur de l'égalité entre garçons et filles quant à leur choix professionnel. Le DIP et le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme du Département des finances ont développé de nombreuses actions et mené différentes études pour promouvoir l'égalité du choix professionnel et soutenir l'intégration scolaire et professionnelle des pionniers et pionnières ayant opté pour une formation dans un domaine où l'autre sexe est fortement majoritaire.

Mais en dépit de ces mesures, force est de constater que l'accès des jeunes gens et jeunes filles dans un domaine professionnel où leur sexe est peu représenté pose un certain nombre de problèmes, comme le démontrent diverses études récentes.

Face à un tel constat, l'OFPC vient d'émettre un certain nombre de recommandations pour renforcer le principe de l'égalité dans les domaines de l'orientation et de la formation professionnelle, par exemple la rédaction non discriminatoire des supports d'information destinés au public, l'intensification des activités de Cap Egalité, une sensibilisation des psychologues-conseillers en orientation à leurs propres préjugés sur les rôles

des sexes ou encore la mise sur pied de mesures d'aide et d'accompagnement pour les personnes en formation désirant s'engager dans un métier traditionnellement réservé à l'autre sexe.

Parallèlement, l'OFPC a élaboré une nouvelle forme de soutien pour les pionniers et pionnières sous la forme d'un mentorat, soit l'accompagnement de jeunes en situation pionnière par une personne mentor du même sexe ayant elle-même choisi la même formation pionnière. Ce projet pilote vient d'être déposé auprès du Bureau fédéral de l'égalité pour une prise en charge de son financement. Il s'inscrit dans le cadre de la priorité 7 du Président du DIP et de l'objectif prioritaire 6 du CCI.

4^e invite

Intensifier la collaboration entre les départements et les services concernés par la formation

La formation professionnelle à Genève a une longue tradition de partenariat tripartite. Cette tradition de collaboration existe aussi entre les différents départements de l'administration cantonale qui s'occupent de formation et d'insertion professionnelle : le Département de l'instruction publique (DIP), le Département de l'action sociale et de la santé (DASS) et le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE). Des représentants du DIP, DASS et DEEE travaillent ensemble au sein du Groupe interdépartemental pour l'emploi (GIDE) qui rend compte à la Délégation du Conseil d'Etat à l'emploi. Cette collaboration s'est encore renforcée avec l'introduction de la LFPr et l'intégration dans le champ d'application de la loi des professions des arts, de la santé et du social.

En décembre 2004, le canton de Genève a mis en place une Commission cantonale Formation-Emploi dans les domaines de la santé et du travail social, avec pour objectif de renforcer la coopération entre les autorités cantonales, les lieux de formation et les lieux de pratique professionnelle.

Pour mieux combattre le chômage de longue durée, le DEEE, le DASS et le DIP ont décidé d'unir leurs efforts. Dans le cadre du GIDE, ils pilotent plusieurs projets, notamment :

- le suivi et la mise en oeuvre d'un dispositif d'évaluation des chômeurs et chômeuses de longue durée. Ce dispositif comprend un « diagnostic interinstitutionnel » dès le 12^e mois de chômage. L'objectif est de renforcer l'employabilité des personnes concernées par des mesures de formation et de soutien offertes durant le délai cadre fédéral ainsi qu'au cours de la période des mesures cantonales ;

- la mise en place d'un dispositif de qualification professionnelle des demandeurs d'emploi non qualifiés dès leur entrée au chômage.

5^e invite

Adapter constamment la formation professionnelle à l'évolution rapide des technologies

Une bonne formation prépare les jeunes à s'insérer dans le monde des entreprises. Elle doit donc tenir compte des évolutions technologiques qui bouleversent l'économie et adapter ses programmes en conséquence.

En Suisse, ce sont les organisations du monde du travail qui ont la responsabilité de définir le contenu des ordonnances de formation professionnelle. Avec la LFPr, c'est l'ensemble des formations par CFC qui est en train d'être révisé : au total, plus de 300 ordonnances de formation doivent être édictées par l'OFFT à la demande des organisations du monde du travail ou, au besoin, de sa propre initiative. Elles seront ensuite régulièrement adaptées, dans un délai maximal de 5 ans.

Si les associations professionnelles faïtières sont responsables de la définition des contenus des formations, ce sont les associations régionales ou cantonales qui sont chargées de leur application dans les entreprises. Or, la mise en œuvre des réformes (nouvelle formation commerciale de base, nouvelles professions de la vente avec vente.ch, réforme de l'informatique avec I-CH, pour ne nommer que trois exemples) est complexe et donc contraignante pour les formateurs et les entreprises, surtout les plus petites d'entre elles.

Malheureusement, les associations professionnelles locales ne sont pas suffisamment associées aux différentes phases de l'élaboration des programmes de formation. D'où la nécessité pour les services cantonaux de la formation professionnelle de soutenir les efforts des entreprises et de sensibiliser la Confédération et les associations faïtières à l'importance d'un meilleur travail en réseau association faïtière-associations locales. Sinon, le risque est grand que les entreprises se désintéressent de leur rôle de formatrice. Dans les domaines touchés par des réformes importantes, on constate déjà une inquiétante tendance à une diminution du nombre de contrats d'apprentissage.

La Confédération est consciente du phénomène et va vraisemblablement soutenir les entreprises par des campagnes d'information et la mise à disposition de ressources humaines dans les cantons.

6^e invite

Soutenir efficacement les apprentis les plus faibles

Comme il a été relevé à la deuxième invite, le Conseil d'Etat a le souci d'accueillir et de favoriser l'intégration scolaire et professionnelle des jeunes migrants ou en transition. C'est pour lui une priorité absolue que d'offrir aux jeunes une formation professionnelle certifiante, en mettant en place toutes les mesures nécessaires pour aider et accompagner les jeunes en butte à des difficultés scolaires, familiales, physiques, etc. L'objectif final est d'éviter toute forme d'exclusion.

Pour soutenir efficacement les apprentis et les apprenties les plus faibles sur le plan scolaire, le DIP leur propose différents cours d'appui dans les écoles professionnelles du canton. L'Association des répétiteurs AJETA, largement subventionnée, leur offre un accompagnement personnalisé par des étudiants répétiteurs. Projet-Apprentis de l'OFPC accueille des apprentis et apprenties qui rencontrent des difficultés importantes d'ordre scolaire, professionnel, familial ou personnel pour un rendez-vous avec un psychologue-conseiller en orientation, afin de trouver des solutions permettant de surmonter ce passage difficile.

Quand ces difficultés sont encore plus conséquentes, les professionnels de Projet-Apprentis font appel aux autres partenaires de la formation (conseillers en formation, travailleurs sociaux, infirmiers, enseignants, formateurs en entreprise, etc.) pour un travail en réseau.

Pourtant, toutes ces aides n'ont pas eu d'incidence significative sur le taux d'échecs aux examens de fin d'apprentissage, qui est le plus élevé de Suisse avec 17%.

L'OFPC a donc élaboré un projet pour combattre l'échec scolaire, notamment dans le domaine de la formation professionnelle initiale. Ce projet pilote Réussir+ s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des 13 priorités pour l'instruction publique genevoise et des 7 objectifs prioritaires de la formation professionnelle du CCI. Il entend offrir une individualisation du suivi des personnes en formation initiale duale, de la signature du contrat de formation à l'inscription aux examens du CFC. La première phase du projet a débuté à la rentrée scolaire 2005-2006. Elle concerne 301 apprentis de la carrosserie, de la cuisine et de la coiffure : 271 suivent la formation du CFC et 30 celle de la formation initiale de 2 ans. Il est prévu une expérimentation élargie à la rentrée 2006.

7^e invite

S'assurer que les enseignants et les maîtres d'apprentissage soient au bénéfice d'une formation pédagogique et qu'ils reçoivent une formation continue qui leur permette de rester en prise avec l'évolution pratique et technologique des professions

Une formation de qualité comme celle qu'offre la filière professionnelle ne peut être dispensée que par des professionnels qualifiés, c'est-à-dire au bénéfice d'une formation pédagogique reconnue. Actuellement, la LFPr impose des exigences pédagogiques plus élevées, tant pour l'enseignement de la culture générale que pour les branches spécifiques. Une consultation sur les plans d'études cadres est en cours. Elle touche l'ensemble des catégories de formateurs, qu'ils soient formateurs en entreprise, en école professionnelle (formation initiale, scolaire, maturité professionnelle et école supérieure) ou formateurs dans le cadre des cours interentreprises. Cette consultation rejoint les principes défendus par le Conseil d'Etat en matière de formation initiale des enseignants primaires et secondaires, qu'il souhaite également appliquer à la formation professionnelle.

Les formateurs et les formatrices en entreprise se voient proposés deux possibilités : la première comprend 40 heures de cours validées par une attestation fédérale, la seconde 100 heures de formation validées par un diplôme fédéral. On constate même que les exigences fixées dans l'art. 46 al. 3 de l'Ordonnance de la LFPr pour la culture générale sont plus élevées pour les enseignants exerçant dans la formation professionnelle que pour ceux qui exercent dans la filière gymnasiale.

L'organisation et le contenu des cours donnés aux formateurs et formatrices en entreprise ont été entièrement revus par le canton de Genève. Le programme de ces cours a été défini à la demande des entreprises, en fonction des besoins concrets qu'elles ont exprimés et du projet SQA présenté à la 8^e invite. Parallèlement le canton propose des cours de formation à la carte (formation continue) pour actualiser les connaissances et développer les compétences des formateurs en entreprise.

8^e invite

Soutenir les efforts qui visent à l'amélioration de la surveillance de l'apprentissage

Selon la LFPr, ce sont les cantons qui sont chargés de la surveillance de l'apprentissage. Mais depuis des années, cette surveillance présente des lacunes. En effet, en raison du nombre insuffisant de commissaires d'apprentissage dont la tâche est d'assurer le suivi des apprentis et apprenties

lors de leur formation en entreprise, cette surveillance n'est pas appliquée dans tous les secteurs professionnels.

Face à une telle situation, la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) a pris l'initiative d'évaluer le dispositif de surveillance de l'apprentissage et d'identifier les situations à problèmes pour y apporter des réponses ou proposer des alternatives et des améliorations. Le rapport final devrait être disponible à la fin décembre 2005.

De son côté, le DIP a mis en place un projet-pilote dès 2000 pour promouvoir un système qualité de l'apprentissage (SQA). Il a élaboré deux outils spécifiques : le « questionnaire de formation » pour les apprentis et les apprenties et une « carte qualité » pour les entreprises. Ce projet a concerné les professions de la carrosserie, de la maçonnerie et de la vente. Proposant une nouvelle méthode d'assurance qualité, il n'a pas pour objectif de pénaliser les entreprises qui rencontrent des difficultés dans la formation de leurs apprentis, mais bien de les aider dans cette tâche complexe en leur donnant des outils adéquats et en définissant des critères de qualité.

9^e invite

Entreprendre une analyse de l'adéquation entre l'apprentissage suivi et l'apprentissage choisi initialement

Le Conseil d'Etat doit disposer d'analyses détaillées et approfondies de son système de formation pour pouvoir mener une politique cohérente en matière d'éducation. C'est le rôle du Service de la recherche en éducation (SRED) dépendant du DIP. Régulièrement, le SRED édite un annuaire statistique de l'enseignement, un recueil d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation et un autre plus spécifique sur la formation professionnelle, une enquête sur l'orientation des diplômés à la sortie de l'enseignement public genevois ou des études plus spécifiques sur un aspect du système ou un niveau scolaire.

Concernant la demande contenue dans cette invite, le SRED est en train de publier les résultats d'une étude sur les transitions scolaires de la première volée d'élèves soumises à la nouvelle structure du secondaire I. D'autre part, il vient de déposer un projet de recherche sur les « Transitions difficiles » pour justement mieux connaître le parcours des jeunes en formation professionnelle, leurs difficultés, leurs réorientations, leurs abandons et leurs échecs. Parallèlement, il participe à l'enquête nationale sur la « Transition entre école et emploi (TREE) » pour mieux appréhender la période de transition de l'école obligatoire à la vie active des jeunes en interrogeant ceux qui ont participé à l'étude internationale PISA.

Depuis cet automne, l'Université de Genève accueille un réseau de compétences en économie de l'éducation dirigé par le professeur Yves Flückiger, et financé par l'OFFT. Ce réseau va travailler sur les parcours et transitions formation-emploi, plus particulièrement sur l'étude des jeunes qui terminent leur scolarité sans obtenir une place d'apprentissage ou un emploi.

Conclusion

Le système de la formation professionnelle est en plein bouleversement depuis l'entrée en vigueur de la LFPr le 1^{er} janvier 2004. Avec cette loi, la formation professionnelle devient la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. A cet égard, Genève est un canton précurseur avec sa longue tradition de tripartisme entre l'Etat et les partenaires sociaux au travers du Conseil central interprofessionnel (CCI).

Depuis 2004, cette voie de formation est devenue plus exigeante, tant pour l'entrée dans la filière que durant la formation. Aux organisations du monde du travail et aux cantons la responsabilité d'offrir sur le terrain une formation de qualité qui prépare les jeunes au monde du travail. Il leur échoit aussi de sensibiliser les entreprises à l'importance de leur engagement dans la formation de jeunes et d'inverser ainsi la tendance actuelle à une diminution progressive du nombre de places d'apprentissage.

Le Conseil d'Etat réaffirme sa priorité impérative d'offrir à tous les jeunes du canton la possibilité de suivre une formation et d'obtenir une certification professionnelle, et de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour aider et accompagner les jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires, personnelles ou familiales.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunschwig Graf